



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

## AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Identification du site concerné :**

Lot 3 635 460 du cadastre de Québec, sis au 486 sur le chemin Ferland, Municipalité de Racine

**Zone :** ID-10

**Nature et effets:**

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, est de permettre la création d'un lot dont la superficie serait de 3 353.2 mètres carrés. Selon le règlement de lotissement 124-12-2006, la superficie minimale d'un terrain dans la zone ID-10 est de 3 716 mètres carrés.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le **4 juillet 2022**, à 19 h à la salle du conseil municipal.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande

Donné à Racine, ce 20 juin 2022.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 20 juin 2022.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière